



Réévaluation à pension alimentaire

Par **CVDD**, le **05/01/2010** à **20:59**

Bonjour,

Nous devons réévaluer la pension alimentaire plus prestation compensatoire de l'ex femme de mon conjoint. Hors les chiffres sont à la baisse, sommes nous dans notre droit si nous baissions les montants comme le montrent les chiffres?

décision de justice 530 € en décembre 2008

1ère réévaluation 01/01/09 527,45€

2nde réévaluation au 01/01/10 528,45€

avec comme infos" indexation sur les variations de l'indice national des prix à la consommation des ménages urbains et sera revalorisée le 1er janvier de chaque année sur la base du dernier indice publié et par référence à l'indice en vigueur au jour du jugement"

merci d'avance

Par **jeetendra**, le **06/01/2010** à **08:59**

[fluo]UDAF du Pas-de-Calais[/fluo]

16, Boulevard Carnot - 62000 ARRAS - Tél. : 03 21 71 83 84

Bonjour, prenez contact avec l'Association Udaf, ils tiennent des permanences juridiques et vous aideront pour le calcul (indexation)de la pension alimentaire pour les enfants et de la prestation compensatoire pour l'ex-conjoint, bonne année 2010 à vous.